

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 15 juillet 2019, à 19 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon et Jérôme Bélanger et Madame les Conseillères Dany Plante et Louise Senécal formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Madame Nancy Lessard est absente.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par Madame Kathleen Veilleux, directrice-générale secrétaire-trésorière, pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification du terme de l'emprunt du règlement 163-2018 rang 3 Sud partie 2
4. Dérogation mineure : 107 rue Industrielle Nadeau
5. Inspecteur en urbanisme et environnement : ajout de l'application de règlement sur l'eau potable
6. Dépôt d'une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
7. Mandat services professionnels en ingénierie : remplacement de conduites et réfection voirie
8. Période de questions et commentaires.
9. Levée de la session.

2019-07-178

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par madame Louise Senécal

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2019-07-179

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-07-180

MODIFICATION DU TERME DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT 163-2018 RANG 3 SUD PARTIE 2

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 163-2018 rang 3 Sud partie 2 mentionne que le remboursement de l'emprunt s'étale sur 20 ans;

ATTENDU les modalités de versement du programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement des infrastructures routières locales du MTMDET.

Il est proposé par madame Dany Plante

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de réduire le montant de l'emprunt à 1 727 900 \$ et de modifier le terme de l'emprunt de la portion municipale à 10 ans au lieu de 20 ans, tel que décrit au règlement 163-2018 réfection du rang 3 Sud partie 2.

ADOPTÉE

2019-07-181

DÉROGATION MINEURE : 107 RUE INDUSTRIELLE NADEAU

ATTENDU la demande d'agrandissement de l'entreprise Deflex composite de 24,74 mètres de large par 19,48 mètres de profond ;

ATTENDU que la norme exigée dans le règlement de zonage # 157-2018 article 23 pour l'implantation d'un bâtiment industriel adjacent à un emplacement résidentiel est de 12 mètres;

ATTENDU que la norme exigée dans le règlement de zonage # 157-2018 article 231 permet d'agrandir un bâtiment dérogatoire d'une superficie maximale de 10 %;

Proposé par madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres de conseil, d'accorder la dérogation mineure à l'entreprise Deflex composite représenté par monsieur Serge Jacques, propriétaire qui autorise la construction d'un bâtiment industriel à 10 mètres de la ligne de lot latérale au lieu de 12 mètres comme l'exige le règlement de zonage 157-2018 article 23 et de permettre d'agrandir son bâtiment dérogatoire d'une superficie de 481m² soit de 16,9% au lieu de 10% comme le règlement de zonage 157-2018 article 231 l'exige.

ADOPTÉE

2019-07-182

INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT : AJOUT DE L'APPLICATION DE RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la protection de l'eau potable est vitale pour les citoyens de Saint-Victor ;

ATTENDU Qu'une Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été mise en œuvre par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de resserrer la consommation d'eau potable et d'outiller la population pour la saine gestion de l'eau.

ATTENDU QUE nous observons une augmentation accrue de la distribution de l'eau potable ;

ATTENDU QUE nous sommes en situation de recherche en eau potable;

ATTENDU QUE des citoyens utilisent l'eau potable pour des fins non utiles ;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres de conseil, de mandater monsieur Stéven Grenon à agir à titre d'inspecteur municipal pour le règlement 97-2012 sur l'eau potable et de donner les infractions nécessaires pour réduire la consommation en eau potable.

ADOPTÉE

2019-07-183

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Tring Jonction, de Saint-Séverin et de Saint-Victor désirent présenter un projet afin de mettre en commun les ressources en sports, loisirs, culture et vie communautaire dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité Saint-Victor s'engage à participer au projet de mise en commun des ressources en sports, loisirs, culture et vie communautaire et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Victor organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE :
REPLACEMENT DE CONDUITES ET RÉFECTION VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE onze (11) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet de remplacement de conduites et réfection de voiries sur diverses rues tels que les rues Fecteau, Veilleux et des Écoliers, en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels publié sur SEAO. Lors de l'ouverture des soumissions, onze (11) firmes invitées ont déposé leurs documents soit : AVIZO Experts-Conseils,, Stantec, Experts-Conseils ltée, WSP Canada inc. S. Leblanc Consultant, EMS Infrastructure inc., SNC-Lavalin inc.,Éqip Solutions Experts-Conseil Inc.,Pluritec ltée, ARPO Groupe-conseil, Les Services EXP inc., GBI Experts-Conseil inc.,

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

FIRME	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
ARPO	96/100	95 150.21 \$	15.34	1
Éqip	94/100	101 991.01 \$	14.12	2
WSP	99/100	106 811.78 \$	13.95	3
GBI	97/100	108 076.50 \$	13.60	4
Stantec	96/100	108 076,50 \$	13.51	5
SLC	93/100	112 100.63 \$	12.76	6
AVIZO	95/100	121 873.50\$	11.90	7
Pluritec	97/100	144 498.88\$	10.17	8
EXP	94/100	142 298.81\$	10.12	9
SNC	100/100	151617.53\$	9.89	10
EMS	98/100	150 904.69\$	9.81	11

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme ARPO Groupe-conseil;

EN CONSÉQUENT

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le mandat de réaliser les plans et devis et la surveillance de remplacement de conduites et de réfection de voirie sur les rues Fecteau, Veilleux, et des Écoliers, soit confié à la firme ARPO Groupe-conseil au montant de 95 150.21 \$.

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addendas, l'offre de service incluant tous les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE la présente résolution soit transmise :

-Aux onze (11) firmes ayant déposé une offre de services

ADOPTÉE

2019-07-185

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance extraordinaire est levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale
secrétaire-trésorière